



SERVICE COMPTABILITÉ

**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 07.142**

**DECISION**

***Concernant la fixation des tarifs  
du Centre de Découverte Sportif de ROYAN***

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 20 Octobre 2004 (DC N°04/189) fixant les tarifs du Centre de Découverte Sportif de ROYAN et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 27 Octobre 2004,

. Vu la décision en date du 24 Juin 2005 (DC N°05/214) fixant les tarifs du Centre de Découverte Sportif de ROYAN et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 29 Juin 2005,

. Vu la décision en date du 05 Juillet 2005 (DC N°05/223) fixant les tarifs du Centre de Découverte Sportif de ROYAN et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 11 Juillet 2005,

**D E C I D E**

- De fixer à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2007 les tarifs du Centre de découverte sportif comme suit :

○ La semaine.....	41,00 €
○ 2 semaines consécutives.....	61,50 €
○ 3 semaines consécutives.....	82,00 €
○ 4 semaines consécutives.....	102,50 €
○ Supplément pour adhérent souhaitant une extension de durée de son adhésion....	20,50 €
○ Semaine période « petites vacances scolaires ».....	25,50 €

- D'encaisser la recette correspondante au compte 7063-422 du Budget Communal.

**Fait à ROYAN, le 23 mai 2007**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 29 mai 2007

Le Maire,  
H. LE GUEUT